

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. ; — Six mois, 3 fr. 50 c.
INSERTIONS : Réclamés, la ligne 25 c. ; — Annonces, la ligne, 45 c.

RÉDACTEUR EN CHEF : E. CRITOT

BUREAUX : Impasse de la Sous-préfecture, ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront insérées en 1870, pour le département de la Loire, dans les cinq journaux suivants : le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, le *Courrier de Roanne*, le *Journal de Roanne* et l'*Echo Roannais*.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au rédacteur en chef. Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Tours, 10 décembre 1870.

Nous ne reproduisons pas la triste dépêche qui annonçait au commencement de cette semaine, la reprise d'Orléans par les Prussiens.

Tout le monde la connaît : Au dernier moment nous apprenons une nouvelle plus triste encore.

La délégation du Gouvernement abandonne Tours pour se porter à Bordeaux.

Où nos revers s'arrêteront-ils ?

E. CRITOT.

LA POLITIQUE RÉPUBLICAINE

La République n'est pas seulement une forme de gouvernement, c'est une politique.

La politique républicaine répudie l'esprit de conquêtes, qui a été si longtemps, et est encore le plus grand appui de la politique monarchique.

La politique républicaine ne sépare pas l'armée de la nation ; l'armée c'est la nation même. Elle n'a pas d'autre intérêt que celui des citoyens.

La politique républicaine fait de l'instruction et de l'éducation le premier intérêt de l'Etat.

La politique républicaine substitue partout l'égalité des droits à l'inégalité des privilèges. Elle met la loi au service de tous, au lieu d'en faire l'instrument de la domination de quelques-uns.

La politique républicaine honore le travail sous toutes les formes, et lui fait sa part légitime dans le gouvernement de l'Etat.

La politique républicaine ne sacrifie rien de l'unité nationale et de la puissance publique ; mais elle assure la plus large indépendance à l'individu, à la famille, à la commune, aux libres associations.

La politique républicaine n'opprime aucune foi religieuse ; mais elle veut séparer entièrement le domaine de la conscience et le domaine de la loi.

En un mot, la politique républicaine veut gouverner les hommes par la raison, au lieu de les gouverner par la force et la ruse. Elle veut les amener à être leurs propres maîtres, au lieu de rester sous la domination d'un maître.

Trêve aux récriminations

En ce moment où une pensée unique oppresse nos poitrines, où tous les cœurs battent d'une anxiété poignante, où tous les regards sont tendus vers Orléans et Paris, où la déolation, le deuil et la ruine nous entourent, pendant que le gouvernement provisoire, assurant sur sa tête une responsabilité que l'assentiment du pays peut seul alléger, consacre exclusivement ses soins à organiser la défense, il y a dans cette noble France où tous oublient, ceux-ci leur misère, ceux-là leur bien-être, quelques-uns leurs espérances et leurs prédilections pour courir au salut du pays, il y a, dis-je, des hommes, peu nombreux il est vrai, qui sans souci de l'opportunité, sous prétextes d'une illégalité commise à leur endroit, stimulés par le désir d'attirer, ne fût-ce qu'un instant, l'attention sur leur personnalité, ne craignent pas de jeter dans la presse leurs doléances et leurs protestations.

Quels sont donc ces hommes qui ne savent pas attendre une heure plus propice et s'effacer derrière ceux qui vont exposer leur vie ?

Qui sont-ils ?

Des hommes de l'empire ?

Quel est leur grief ?

Ils étaient conseillers généraux, maires, etc., de par un arrêté, ils ne le sont plus ?

Aussi est-ce en vain que le canon tonne, que les obus éclatent, que les blessés crient. Qu'importe à leur orgueil froissé !

Les capitulations coupables, les trahisons éhontées, la patrie en danger, la France menacée d'être rayée du nombre des nations, les Prussiens affamant Paris, pillant les villes et les campagnes, fusillant les hommes désarmés, les femmes, les enfants et les vieillards, incendiant les maisons, semant partout la ruine, qu'est-ce donc que tout cela auprès de la dissolution d'un conseil général ou municipal, de la révocation d'un maire, etc.

Choses très-graves en effet que ces dissolutions, ces révocations ; choses bien dignes d'occuper les esprits sérieux, en ce moment où il s'agit d'être encore ou de ne plus être la France.

Mais est-ce bien le droit qu'ils défendent ? Mais le droit est-il été violé, ne l'aurait-il été que d'aujourd'hui ?

N'y a-t-il pas eu un 2 décembre 1851, n'y a-t-il pas eu des fusillades de passants sur les places publiques, des chasses à l'homme dans les bois, des arrestations, des exécutions, des proscriptions, des transports à l'encontre du droit, pendant cette période funèbre de 1851 à 1870 ?

Où étaient ces hommes qui, parce qu'ils sont atteints aujourd'hui dans leur vanité, réclament le respect du droit ?

Où ont-ils fait alors entendre cette voix qu'ils tentent d'élever maintenant au-dessus du bruit des batailles ?

Où ont-ils protesté, où ont-ils réclamé dans cette presse qu'ils veulent si libre aujourd'hui et qu'ils baillonnaient hier ?

Le droit n'est-il donc le droit que lorsqu'eux seuls sont atteints ?

Le droit avait-il cessé d'être le droit lorsque nous, qui le défendions, nous étions frappés ?

Quoi ! le suffrage universel serait atteint, parce qu'ils ne sont plus conseillers généraux ou municipaux, maires, etc. ? Il ne l'était donc plus le jour où l'Assemblée législative fut dissoute par la violence et les représentants du peuple arrêtés, incarcérés, exilés ou dispersés, il ne l'était donc pas ces jours funestes où le pouvoir imposait aux populations égarées ses candidats officiels ?

Appelleront-ils protestation ce fait d'avoir été ces mêmes candidats ?

Non ! ces hommes ne viennent pas défendre le droit, car ils ne l'ont pas défendu lorsqu'il était violé dans la personne de ses vrais défenseurs. Non ! ce n'est pas le suffrage universel qu'ils veulent faire respecter, car ils n'ont pas protesté lorsqu'il était enervé, vicié, corrompu, car c'est de cette fatale époque que datent leurs nominations.

Ce qui les préoccupe et provoque leurs plaintes, c'est la perte imminente de cette influence délétère qu'ils exerçaient dans leurs cantons ou dans leurs communes, c'est le réveil de l'esprit public, c'est la vérité qui se fait jour, c'est le voile qui se déchire et met à nu cette plaie hideuse qui s'appelle l'empire.

Croient-ils donc, en se posant comme les revendicateurs du droit, nous faire oublier que la patrie n'est en danger que par leurs lâches complaisances ou leur cupide complicité.

Sincères, ils eussent attendu, pour exposer leurs doléances, que nos angoisses patriotiques eussent fait place au calme, à la paix. Le sont-ils ? Qu'ils cessent donc leurs clamours discordantes, et attendent que la France sanglante et mutilée soit redevenue la France libre et grande.

Le droit ne meurt jamais ; pour avoir été violé, il ne perd rien de sa virtualité.

Ne rayonne-t-il pas en ce moment dans toute sa force et sa splendeur après vingt ans d'attentes profondes ?

Nous avons attendu, nous, l'heure de la justice, pendant vingt ans. Ne sauraient-ils imposer un court silence à leurs rancunes ?

Victor DUCHAMP, avocat.

L'Instruction laïque

Le conseil municipal de Roanne a commencé la démolition de l'enseignement clérical et congréganiste.

C'est par le Collège qu'a commencé cette œuvre aussi morale que démocratique.

Je dis morale parce que je suppose chez les lecteurs du *Courrier* le souvenir du rapport présenté au Conseil par la Commission du Collège.

Je dis démocratique pour trois raisons.

En premier lieu le développement de l'Instruction laïque au détriment de l'enseignement congréganiste est une garantie que l'on doit réclamer en faveur de la liberté de conscience.

Ai-je besoin d'insister sur ce point, que dans une organisation bien entendue, la religion doit rester en dehors de tout programme d'enseignement ?

Je ne fais ici la critique d'aucun culte : Soyez catholique, soyez protestant, si bon vous semble : Mais n'exposez pas un enfant à entendre outrager sur les bancs de l'école, ce que l'on vénère dans la maison paternelle. L'Instruction religieuse doit être donnée dans le temple par les représentants du culte, ou au sein de la famille. C'est par une flatterie malheureuse à l'adresse des parents que nous voyons des amoniteurs dans les maisons universitaires.

C'est là une erreur sur laquelle on reviendra.

En second lieu, dès lors qu'il entre dans le programme de la démocratie de donner à l'Instruction la plus grande extension possible, on doit rejeter systématiquement les instituteurs congréganistes qui ne présentent pas autant de garanties de capacité que les instituteurs laïques.

Nous sommes malheureusement bien loin d'avoir donné sa place à l'Intelligence. On s'est toujours beaucoup plus préoccupé des intérêts matériels que des intérêts intellectuels

et moraux. C'est ainsi que nos lois fourmillent d'inépties scandaleuses. C'est ainsi qu'un homme a le droit de vendre sa conscience et ne peut pas vendre ses meubles sans avoir accompli certaines formalités. On ne peut pas être médecin et soigner un malade sans avoir subi des examens, mais on peut librement atrophier l'intelligence et donner au jugement une fausse direction, pour peu que l'on porte une robe noire. On dirait que nos législateurs n'ont jamais vu dans les hommes que des animaux. La démocratie ne Pentend point ainsi : Pour elle l'homme est ce que l'a défini M. de Bonald : Une intelligence servie par des organes. Voilà pourquoi elle ne veut pas d'instituteurs dont le seul titre à la confiance publique soit une lettre d'obédience.

Voilà pourquoi elle chasse partout les congréganistes pour les remplacer par des laïques.

En troisième lieu la démocratie exige impérieusement la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Or, si l'Etat adopte une religion en entretenant les prêtres, la commune adopte également une religion en confiant l'Instruction de ses enfants aux congréganistes. Ce que vous condamniez dans l'Etat, vous devez le condamner dans la commune. De même que nous disons : Séparation de l'Eglise et de l'Etat ;

Nous devons dire : Séparation de l'Eglise et de la commune.

C'est donc faire œuvre démocratique que de ravir aux congréganistes l'éducation des enfants.

Je répète ce que je disais au début. Le conseil municipal de Roanne s'est inspiré de cette idée, et avant peu, je l'espère, on n'aura plus à Roanne, aux frais de la commune, que l'enseignement laïque.

Et les parents ne paraissent pas se plaindre de cette innovation. Car, si je suis bien renseigné, le nombre des élèves du Collège atteint déjà le chiffre de 80.

Deux écoles laïques sont établies depuis quelques jours, l'une au faubourg Clermont, l'autre au faubourg Mulsant. La première compte déjà plus de 100 enfants, et la seconde une centaine.

Ce succès tout naturel et qui était prévu, est tel que dès la semaine prochaine on va s'occuper d'organiser pour les jeunes filles l'Instruction laïque et gratuite. Une institutrice de Roanne, qui a autant d'initiative que d'intelligence a adressé au conseil une demande qui a été prise en considération, quant à son principe. La mise à exécution ne se fera guères attendre.

Comme on le voit, malgré les préoccupations que font naître la guerre et le chômage, on n'a pas oublié cette grave question de l'enseignement qui est le nerf de la démocratie.

Em. CRITOT.

DOSSIER GENTON

Un nommé Joannet, ex-sergent major, avait été amputé d'un bras. Outre sa retraite il avait été pourvu d'un bureau de tabac et de la recette buraliste à Charlieu.

Pendant les cent jours, il eut la malheureuse idée d'exposer à sa fenêtre un cadran en papier pourvu de deux aiguilles en bois et d'écrire au-dessous : « Quand cette aiguille tournera Louis XVIII reviendra. »

L'aiguille ne tourna pas et cependant grâce aux cosaque Louis XVIII revint.

C'est alors que M. Genton le poursuivit, le fit arrêter, le perdit à tout jamais son débit de tabac et sa recette, sa retraite même lui fut supprimée pendant longtemps.

Aussi républicain sincère, il déplorait sincèrement les excès de Javogue et de Lapalus, mais disait-il : Ils y avaient été poussés par les procédés de la réaction, tandis que Genton, ancien serviteur de Bonaparte, faisant de la réaction à froid pour faire oublier son zèle et servir à son avancement était à coup coudées au-dessous de Javogue et de Lapalus.

Gambetta.

Nous lisons dans le *Courrier de l'Europe* du 26 novembre, journal français qui se publie à Londres, une appréciation très-exacte de celui de nos ministres qui depuis deux mois a le plus fait pour le pays : Nous avons plaisir à le placer sous les yeux de nos lecteurs ;

Nous n'avons pas le culte des chefs de parti, encore moins celui des chefs de peuple, et nous savons que généralement un homme est peu de chose dans l'histoire des nations. Mainte individualité, qui se croit volontiers indispensable, disparaît complètement, et plus d'un

grand homme est descendu dans la tombe après avoir momentanément occupé l'arène, au milieu de l'indifférence et même de l'oubli le plus étrange. Toute l'importance que possède un politique est dérivée de l'idée qu'il représente.

Un pays où les convictions sont ardentes et vives ne manquera jamais ni de penseurs, ni de ministres à la hauteur de leur tâche.

Voyez ce qui se passe en ce moment. Les hommes qu', depuis 1848, jouissaient d'une incontestable notoriété, que leur ont valu les services rendus à la République, leur dévouement à la patrie et aussi, il faut bien le dire, la persécution sans trêve ni merci, ont à peu près tous disparu du théâtre politique. La plupart d'entre eux — et nous ne saurions trop les en louer — se tiennent patriotiquement à l'écart et se contentent d'accorder leur appui moral aux membres du gouvernement provisoire — membres bien moins connus qu'eux et nommés un peu par accident. Et ce gouvernement accomplit noblement son devoir, et nous osons déclarer hautement que personne ne pourrait mieux faire que Trochu, Gambetta et Jules Favre, personne — la France eût-elle à son service un triumvirat composé du plus illustre maréchal, du plus rusé diplomate, du plus audacieux intrigant parlementaire.

Léon Gambetta ! Qui savait son nom, il y a deux ans à peine, en dehors du barreau de Paris, où son caractère intègre et sa mâle éloquence avaient attiré l'attention d'un cercle choisi ? Un hardi plaidoyer politique lui gagne l'admiration et les sympathies des républicains. A propos de la souscription Baudin il cite le coup d'Etat à la barre du tribunal correctionnel et fêtra le coupable usurpateur comme avec un fer rouge. La France garde la mémoire de ses paroles vengeresses ; la capitale et Marseille envoient le fougueux avocat à la tribune du Corps législatif. Là, il ne se prodigue pas, mais tous ses discours portent coup. La droite intolérante elle-même l'écoute en frémissant, mais en silence, et l'on reconnaît en lui un homme politique prudent et modéré, quoique d'une fermeté à toute épreuve.

Arrivent les terribles désastres prévus et prédits par l'opposition démocratique. La République seule peut sauver la France, et Paris la proclame. Il est donné à Gambetta de l'acclamer avec ses collègues, et le même jour, il est installé à l'Hôtel-de-Ville et nommé ministre de l'intérieur. Puis, l'ennemi s'avance sur la capitale, autour de laquelle il forme un cercle de fer. Le silence se fait. Le pays ne sait plus ce qui se passe dans la grande ville.

Et voilà qu'un ballon flotte au-dessus des lignes des envahisseurs, et de ce ballon descend un jeune homme qui se rend à Tours et prend hardiment la direction des affaires. C'est Gambetta qui garde le ministère de l'intérieur et occupe en même temps le ministère de la guerre, c'est-à-dire l'administration à laquelle est confié le salut de la France. C'est tout un roman — et néanmoins, nous le demandons à nos adversaires les plus éhontés : Quel est le maréchal du second empire qui eût pu relever la France, la retirer de l'abîme et lui rendre la confiance, avec la merveilleuse sagacité et l'inébranlable persévérance que vient de déployer ce simple avocat ?

Vous avez essayé de jeter le blâme sur ses discours ! Montrez celui qui manqua son effet. Vous avez osé tourner ses proclamations en ridicule ! Indiquez celle qui n'a pas porté coup. Vous avez à l'unisson prêché la révolte contre ses décrets ! Ils sont exécutés par le pays tout entier, à l'heure qu'il est, et, grâce à eux, la France terrassée et saignée à blanc a retrouvé des armes, des soldats et des officiers. C'est tellement vrai que les journaux anglais le reconnaissent maintenant, et que le *Spectator* lui-même consacre tout un article à ce vigoureux homme d'Etat, article qui porte le titre *Léon Gambetta* et se termine par ce vœu :

« Nous prions pour que, quand l'heure du danger arrivera pour l'Angleterre, nous trouvions, nous aussi, un pareil homme. »

Et, en effet, que n'a pas exécuté cet intrépide travailleur ? Il a fait rentrer dans le devoir les arrogants généraux de l'empire, ces ambitieux égoïstes qui se regardaient tout bonnement une caste favorite et prédestinée. Il a trouvé des chefs qui méritaient la confiance des soldats, que la terreur inspirée par tant de sinistres traditions avait démoralisés, et il a, de concert avec eux et sous l'inspiration de Trochu, élaboré un plan de campagne qui donne des chances de succès. Le Trésor public était vide ; il l'a rempli au moyen d'un emprunt favorablement accueilli. Les arsenaux étaient dérangés et parfois les armes étaient cachées et oubliées ; par suite d'achats, de recherches et d'activité, il a mis des canons rayés à la disposition de plusieurs corps d'armée et des carabines entre les mains des mobiles et des franc-tireurs. Il a rétabli la discipline par ces décrets audacieux auxquels les routiniers militaires de tous les pays ont trouvé à redire. Quel général aurait osé soumettre les mobiles et les gardes nationaux mobilisés à la juridiction rigoureuse des cours martiales et ordonner l'exécution immédiate des jugements ? Ce ministre de la guerre bourgeois l'a fait sans sourciller. Quel maréchal se serait permis de priver de son commandement tout général mécontent, grognard, inactif ou suspect ? Ce ministre de la guerre avocat l'a fait sans hésiter.

Comme ministre de l'intérieur M. Gambetta n'est ni moins heureux, ni moins déterminé. Son autorité n'est plus contestée nulle part; le turbulent Midi la reconnaît aujourd'hui, et il a fait comprendre au pays tout entier que toute question politique doit être ajournée pour le moment. L'administration qu'il s'est vu forcée de créer fonctionne avec régularité et dirige tous ses efforts vers la défense. Il sait parler à la France la langue qu'elle comprend et qu'elle écoute. Voilà les hommes politiques que notre patrie sait improviser, car les Gambetta ne lui font jamais défaut. C'est pourquoi nous ne désespérons pas quel que soit le sort que nous réserve l'avenir immédiat.

THÉODORE KARCHER.

Cet article est une flatterie c'est un idéal de Gambetta nous lui souhaitons d'en approcher. Em. C.

On lit dans le Progrès du 7 courant sous la signature de E. Véron :

L'hiver a fondu sur nous avec une violence terrible, à laquelle on ne peut songer sans frémir, quand on pense à tous ces malheureux soldats qui dorment sur la neige dans les plaines d'Orléans ou à ces pauvres prisonniers dont les souffrances sont encore bien plus douloureuses dans le dénuement absolu où ils se trouvent.

Si l'on ne savait ce que peut la force de l'habitude et des préjugés transmis de génération en génération, on aurait peine à comprendre que de pareilles expériences ne suffisent pas pour ouvrir les yeux des hommes sur la sottise qu'il y a à confier leurs destinées au caprice égoïste de quelques misérables couronnés, que leur éducation même habituée à considérer leurs sujets comme des instruments et des machines à leur usage.

Comment tous ces malheureux qui souffrent en ce moment de la guerre directement ou indirectement, comment les soldats français et allemands et les prisonniers, et les parents des soldats et des prisonniers, et tous ceux qui atteignent la misère qui résulte de la guerre, ne se disent-ils pas : « Tout ce que nous souffrons, nous le devons à deux hommes qui tiennent à honneur d'être les fleurs de l'humanité et dont la gloire se composera précisément de ces souffrances qui nous étreignent. Napoléon et Guillaume, voilà les causes directes de tous ces malheurs, qui retomberont de générations en générations sur la tête de nos arrière-petits fils, car jamais, l'humanité ne pourra réparer les pertes d'hommes et de richesses que cette guerre aura détruits. Sans eux, nous serions en paix dans nos foyers, au milieu de nos familles, songeant à notre travail, à nos récoltes futures, tandis que maintenant, vainqueurs ou vaincus, il nous reste la perspective de la mort, du froid ou de la famine. Pendant que nous sommes ici, nos familles se désolent et se demandent avec anxiété si jamais viendra le jour du retour. Ah ! si la France n'avait pas été indignement trahie et trahie, si la République n'avait pas été étranglée en 1851 par celui-là même qui, seul, avait juré de la défendre, si l'ignorance soigneusement entretenue dans les campagnes ne les avait pas livrées, et le reste de la France avec elles, aux mains des préfets, des juges de paix et des maires de l'Empire, si nous avions su garder la République, nous n'en serions pas là ! Et qui sait ! notre exemple peut-être eût depuis longtemps attiré l'Allemagne sur nos pas et aujourd'hui, au lieu de ces égorgements sans fin, les deux grandes Républiques française et allemande se donneraient la main, luttant à qui apporterait au monde le plus de richesse, de bonheur et de liberté ! »

Mais ce qu'on ne s'est pas dit encore, on finira par se le dire. Le jour où les hommes se laisseront plus frapper des horreurs de la guerre que de ses gloires, le temps ne sera pas loin où les conquérants ne seront plus possibles et où disparaîtront les rois, représentant naturels de la force militaire. Or, ce jour n'est pas loin, et la guerre actuelle, quelle que soit son issue, sera fatale à la dynastie des Hohenzollern et au fétichisme royal, même en Prusse.

Et c'est ce moment que vont choisir les cortès espagnoles pour être un roi et se donner un maître ! Il leur faut absolument un homme qui puisse leur dire : « Je veux, » et qui, un jour ou l'autre, pour détourner l'attention ou pour se désennuyer, les conduise à la bouche-rie !

Quand donc les hommes comprendront-ils qu'il n'y a de prospérité que par la paix, et que la paix n'est possible et sûre que par la liberté ?

Quand donc entrera dans leurs têtes ce principe si simple de la solidarité républicaine des hommes et des peuples, qui seul peut mettre fin aux horreurs du régime monarchique ?

Depuis la chute de l'empire, les crimes et délits ont diminué dans une proportion dont il y a lieu de se réjouir.

La justice répressive est presque inoccupée, à Lyon, depuis le 4 septembre. A Roanne aussi un juge d'instruction pourrait largement suffire à la besogne.

Cette diminution de la criminalité est la meilleure réputation des propos réactionnaires qui tendent à représenter le régime républicain comme engendrant la violence et le pillage.

(Progrès.)

Dans quel état l'invasion prussienne met les campagnes où on la laisse pénétrer et séjourner, la description suivante du pays messin en donnera l'idée :

« Quant aux paysans des environs de Metz, leur sort est horrible, car il est sans espoir. Ils n'ont plus rien, pas même un toit pour s'abriter contre les pluies torrentielles de la saison. Il ne reste de leurs maisons que les quatre murs, souvent troués par les bombes. Leurs jardins sont dévastés, leur bétail est enlevé, leur paille est réduite à l'état de fumier, leurs champs ont été bouleversés et convertis en tombeaux. Et, au milieu de cette désolation, chaque village sera bientôt la proie du typhus ! »

Puisse le courage des garibaldiens et de nos ardes nationaux mobilisés, épargner à nos

contrées de semblables malheurs, dont les menaces encore l'armée de Werder. Repousser les Prussiens n'est pas au-dessus de nos forces, d'après ceux qui les ont vus de près; et voici ce qu'on écrit d'une localité de l'Est envahie : « O villes qui serez envahies, apprenez à connaître ces gens qui se disent soldats. Sachez que, quoi que vous fassiez et que quoi qu'il advienne, ils vous traiteront en tout et toujours par le droit du plus fort. »

« Et croyez moi, ils ne sont rien moins que courageux. Notre méfiance de nous-même fait toute leur force. Ils sont très mauvais marcheurs, très lourds, si lourds que certains cavaliers ne peuvent monter seuls à cheval. Leurs canons seuls leur donnent de la hardiesse. Mais si on leur oppose la moindre batterie, vite ils prennent la fuite, soyez-en certain. » — Progrès.

LE CAMP DE LA RÉACTION ET LES CAMPS DE GAMBETTA.

Le camp de la réaction déborde de colère et raffole de rage.

Les soldats de l'intrigue dont il est peuplé ont aiguisé et empoisonné leurs armes, dressés leurs plus grosses batteries, grandi leurs grands sabres royalistes, et voilà qu'ils se précipitent en phalanges pressées sur un seul homme !

Qu'a-t-il donc fait, et quel monstre est-il, ce citoyen Léon Gambetta ?

Laissons d'abord parler le Français, la moins française de toutes les feuilles.

Gambetta, dit ce journal, est né en 1838, premier et inexpliqué grief, car il est évident que les vieux diplomates, les vieux sénateurs et les vieux généraux de l'empire ont fait de belle et magnifique besogne; et il est scandaleux de voir un jeune homme prendre aujourd'hui l'initiative d'une œuvre virile, d'une régénération nationale, enfin de la défense du pays.

Deuxième grief : M. Gambetta est avocat, absolument comme le rédacteur en chef du Français, excepté toutefois que le ministre de l'intérieur et de la guerre est un orateur célèbre tandis que le folliculaire, qui n'a ni talent ni éloquence, fait méfiance de noircir le papier et de dénigrer la conduite elle patriotisme d'un grand citoyen.

Selon le Français et sa sœur la Gazette de France, un avocat est un être à jeter au feu dès qu'il est patriote, organisateur et homme d'action; il ne doit pas avoir ces vertus uniquement réservées aux partisans du droit divin et aux suppôts des despotes de tout genre qui ont abîmé et opprimé le genre humain; il ne lui est pas permis de contribuer au salut de la patrie.

Le Français et la Gazette de France eussent certainement brûlé Jeanne-d'Arc avant de lui donner le temps de prouver sa mission et son savoir-faire, car le rôle de la jeune fille était de tourner le fuseau entre ses doigts, et non de brandir la lourde épée des preux; c'est là justement ce que lui disaient les courtisans de Charles VII, râlleurs spirituels et gens de cœur à la façon de nos confrères légitimistes et ultramontains.

Troisième grief : Gambetta est tombé d'un ballon; il se permet de venir du ciel, comme tant de sauveurs légendaires; donc c'est un affreux dictateur, qui s'est donné le plaisir de risquer sa vie pour fabriquer des décrets et chasser nos amis les Prussiens; il mérite la mort. Plus généreux que lui, les Prussiens voulaient bien nous donner des élections, spectacle qui les eût amusés, tandis qu'il ne leur promet d'autre distraction qu'une pluie formidable de projectiles de toute espèce et la battonnette dans les reins. C'est le pire des autocrates et le plus insupportable des tyrans; M. de Bismark en convient avec les réactionnaires, et le roi Guillaume a déclaré que c'est une honte pour les Allemands de se voir chassés par un avocat républicain.

C'est aussi ce qui révolte le camp de la réaction. Qui te donne le droit de nous sauver? répètent en chœur ces braves. En d'autres termes, qui t'a fait roi? crie le Français au jeune usurpateur. Interpellation téméraire, car toutes les origines sont discutables. Demandez à chaque chef de dynastie qui l'a hissé sur ce sanglant pavois qu'on appelle un trône! A chaque grand parvenu du monde, quelles intrigues ont fait sa destinée! L'histoire de ces élévations serait généralement fort curieuse. Les Clotaire nous montrent leurs poignards, Sixte-Quint ses béquilles, etc.

Quant à Gambetta, il vous montrera son pays en deuil réclamant des vengeurs, et franchement, ce point de départ est moins suspect. Quand une ville brûle, la mission d'organiser les secours appartient à celui que les circonstances et la voix publique investissent de ce devoir périlleux.

Enfin, le quatrième grief de Gambetta, celui qui couronne tous les autres, aux yeux de messieurs les réactionnaires, c'est d'avoir décrété la formation de onze camps dits stratégiques ou d'instruction, où tous les citoyens apprendront le maniement des armes, pour parer à toutes les éventualités que l'invasion pourra faire naître.

Cette fois le Français devient encore plus idiot que méchant, et la Gazette de France perd tout sens, car nous ne voulons pas croire qu'elle prêché volontairement la sédition et la guerre civile.

La formation de ces camps, dit le Français « est l'organisation du plus vaste système militaire que la France ait connu ».

Mais ne sommes-nous pas aussi, si vous plaît, cher confrère, en face du plus grand péril que jamais la France ait connu ?

Le Français, avec sa sœur la Gazette de France, prouvent plus de cynisme encore que d'esprit, en parlant de l'impôt du sang, qu'eux et leurs adeptes n'ont jamais consenti que pour le pauvre, l'ouvrier, le laboureur, l'artisan et la masse des prolétaires. Voilà précisément pourquoi ces messieurs tonnent contre une levée générale qui les atteint tout aussi bien que le dernier plébéien! Voilà pourquoi ils en viennent à susciter presque la révolte, et en tout cas le mépris des lois dictées par la suprême et sainte nécessité de sauver la France! Voilà pourquoi leur cœur balance — cela se voit et se sent dans leurs diatribes — entre le triomphe des Prussiens et celui de la démocratie qui veut réparer entre tous l'égalité des charges.

Populations, n'écoutez pas ces voix antipatriotiques; elles vous trompent en feignant de vous plaindre. Les sacrifices, que vous demande la Patrie seront de courte durée, et vous aurez l'éternelle gloire d'avoir délivré la grande nation, notre mère à tous, et reconquis la paix de vos foyers pour des siècles.

Soyez convaincus d'une vérité : c'est que cette guerre est la dernière. Eclairés par les crimes des régimes royalistes et par les malheurs qu'ils enfantent, vous n'abdiquerez plus votre souveraineté; vous voudrez voir clair dans les affaires de l'Etat, qui sont les vôtres; vous voudrez connaître vos droits; vous serez armés pour les défendre; on ne fera pas la guerre sans votre assentiment, par cela seul que vous serez le pays délibérant, le pays exécutant ces propres décrets, et comme tous devront combattre, tous aussi pèseront les motifs d'une si grande résolution.

Comme autrefois, les députés complaisants serviles ou vendus, n'auront pas le pouvoir de vous envoyer mourir pour un maître. Soldats-citoyens, avant d'armer vos bras, vous déposerez des votes intelligents; avant de prendre le fusil, vous calculerez les suites de la guerre, et c'est ainsi que la levée en masse conduit à l'extinction de cet abominable fleau, tandis que les rois, les grands et les privilégiés, qui veulent des armées prétorienne et des soldats esclaves, le perpétuent à plaisir. — B. Rombov.

(Le franc-parleur de Caen).

La corruption, instrument de règne

Durant les dix-huit années d'empire, la France a vu des débordements inouïs, descendus d'en haut, conséquences de l'abominable doctrine du pouvoir et de la jouissance à tout prix.

La soif dévorante d'un luxe stérile et insensé, outrage permanent à la misère du peuple, les insatiables appétits des plaisirs matériels, ont sous l'empire, envahi toutes les classes. Des fortunes non moins subites, non moins inouïes que celle de Bonaparte, et conquises à peu près par les mêmes moyens que la sienne, ont porté en un tour de roue, au faite de l'opulence, un ramassis de faiseurs tarés, de banquiers-outiers, de grecs, d'escrecs, dont naguère encore la botte eulée laissait paraître l'orteil !

Cette véreuse engeance roulait carrosse insolentement — et surtout impunément. D'autres, enrichis du lendemain, ont, moyennant des déshonnements, subtilisés des millions et des millions dans cet infernal brellan décoré du nom de Bourse, ce coupe-gorge où les petits, les niais et les honnêtes sont, sans rémission ni merci — exécutés par les gros — selon le langage expressif du lieu.

De modernes Turcaret ont fait bâtir des palais d'une splendeur fabuleuse, où ils donnaient des festins de Balthazar en attendant le funèbre mané tékel, phares; — des vanuspiéd de la veille perdaient ou gagnaient, en une nuit, dix mille louis au baccarat — entretenaient des filles à cent mille écus par an. Et comme ces corrompus étaient déjà repus, rassasiés, blasés par la satiété de tous plaisirs à peu près licites, quelques-uns essayaient de ramener leurs sens glacés en recherchant dans l'ombre les voluptés monstrueuses.

Est-ce que parfois, et malgré le baillon qui étouffait la presse, l'on n'entendait pas d'étranges, d'horribles révélations surgir des mystérieuses audiences où se jugeaient à huis-clos des attentats contre les mœurs? — comme aux beaux jours de Louis XIV, du régent et de Louis XV. Nous l'affirmons : de grands de biens grands personnages, coupables de monstruosités semblables, échappèrent au filet complaisant de la justice du 2 décembre; elle ne péchait par ordre que le fretin des cloaques de Lesbos et de Sodôme, où grouillait le crime contre nature.

Est-ce que tout, d'ailleurs, ne le révèle pas aux yeux les moins clairvoyants? Cet horrible, mais logique encouragement donné par la tyrannie aux passions, aux vices qui énervent, dégradent le citoyen, le livrent à la merci de ses instincts brutaux, étouffent dans son âme amollie, cupide et dépravée — les sentiments patriotiques — la conscience de ses droits et de ses devoirs civiques — lui font renier la liberté sainte — et le rendent souple au despotisme! — que dis-je? lui font chérir le despotisme — parce qu'il couvre des ténèbres impénétrables dont il enveloppe les turpitudes, les scélératesses de ceux-là qui, prosternés aux pieds du maître, renoncent à s'occuper des plus chers intérêts du pays, abandonnent dès lors à la dictature d'un seul!

Cet effroyable essor donné aux penchants pervers de l'homme a été de tout temps l'un des moyens d'action infaillibles de la tyrannie.

Le clergé voyait, savait; il tonnait contre le vice, cela est vrai, très vrai.

Mais par contre, il appuyait de son influence aux élections et au plébiscite celui qui, de la corruption des mœurs, avait fait un instrument de règne. — Feuille du Village.

Le délégué du ministre des affaires étrangères a adressé la circulaire suivante aux agents de la France à l'étranger :

Tours, le 29 novembre 1870.

Monsieur, depuis deux mois environ, l'Europe épouvantée ne peut comprendre la prolongation d'une guerre sans exemple, et qui est devenue aussi inutile que désastreuse. Les ruines qui en sont la conséquence s'étendent sur le monde entier, et l'on se demande à la fois quelle peut être la cause d'une telle lutte et quel en est le but.

Le 18 septembre dernier, M. Jules Favre, vice-président du Gouvernement de la défense nationale et ministre des affaires étrangères, se rendit à Ferrrières pour demander la paix au roi de Prusse. On sait la hauteur avec laquelle on s'en est expliqué par lui. Les puissances neutres ayant fait comprendre depuis qu'un armistice militaire était le seul terrain sur lequel il fallait se placer pour arriver ensuite à une pacification, le comte de Bismark s'y montra d'abord favorable, et des pourparlers s'ouvrirent à Versailles. M. Thiers consentit à y aller pour négocier sur cette base. Vous avez appris quel refus déguisé la Prusse lui a opposé.

On doit reconnaître cependant que les deux plénipotentiaires français ne pouvaient être mieux choisis

pour inspirer confiance au quartier général prussien et mener à bonne fin la triste et délicate mission dont ils avaient si noblement pris la responsabilité. La sincérité de leur amour pour la paix n'était point douteuse, et M. de Bismark savait bien que leur parole avait pour garant le pays tout entier. L'un et l'autre pourtant ont été écartés, le et cours funeste de la guerre n'a pu être suspendu.

Que veut donc la Prusse? Le souverain auquel il avait été annoncé qu'on faisait exclusivement la guerre est tombé et son gouvernement avec lui. L'armée qu'il conduisait n'existe plus. Il ne reste aujourd'hui que des citoyens en armes, ceux-là même que le roi Guillaume déclarait ne vouloir point attaquer, et un Gouvernement on s'égare des hommes qui tiennent à honneur de s'être opposés de toutes leurs forces à l'entreprise qui devait couvrir de ruines le sol de notre patrie.

Que faut-il croire? Serait-il vrai que nos ennemis veulent réellement nous détruire? La Prusse n'a plus maintenant devant elle que la France, c'est donc à la France même, à la nation armée pour défendre son existence que la Prusse a déclaré cette nouvelle guerre d'extermination qu'elle poursuit comme un défi jeté au monde contre la justice, le droit et la civilisation.

C'est au nom de ces trois grands principes modernes outrageusement violés contre nous que nous en appelons à la conscience de l'humanité avec la confiance que malgré tant de malheurs notre devoir imprescriptible est de sauvegarder la morale internationale.

Est-il juste, en effet, quand le but d'une guerre est atteint, que Dieu vous a donné des succès inespérés, que vous avez détruit les armées de votre ennemi, que cet ennemi lui-même est renversé, de continuer la guerre pour le seul résultat d'anéantir ou forcer à se rendre par le feu ou la faim une grande capitale toute pleine des richesses des arts, les sciences et de l'industrie?

Y a-t-il un droit quelconque qui permette à un peuple d'en détruire un autre et de vouloir l'effacer? Prétendre à ce but ce n'est plus qu'un acte sauvage qui nous reporte à l'époque des invasions barbares. La civilisation n'est-elle pas méconvenue complètement lorsqu'en se couvrant des nécessités de la guerre on incendie, on ravage, on pille la propriété privée avec les circonstances les plus cruelles?

Il faut que ces actes soient connus : Nous savons les conséquences de la victoire et les nécessités qu'entraînent d'aussi vastes opérations stratégiques. Nous n'insisterons point sur ces réquisitions démesurées en nature et en argent, non plus que sur cette espèce de marchandage militaire qui consiste à imposer les contribuables au-delà de toutes leurs ressources. Nous laissons à l'Europe de juger à quel point ces excès furent coupables. Mais on ne s'est pas contenté d'écraser ainsi les villes et les villages; on a fait main basse sur la propriété privée des citoyens. Après avoir vu leur domicile envahi, après avoir subi les plus dures exigences, les familles ont dû livrer leur argenterie et leurs bijoux. Tout ce qui était précieux a été saisi par l'ennemi et entassé dans ses sacs et ses chariots. Des effets d'habillements enlevés dans les maisons ou dérobés chez les marchands, des objets de toute sorte, des pendules, des montres ont été trouvés sur les prisonniers tombés entre nos mains. On s'est fait livrer et l'on a pris au besoin aux particuliers jusqu'à de l'argent. Tel propriétaire, arrêté dans son château, a été condamné à payer une rançon personnelle de 80,000 francs. Tel autre s'est vu dérober les châles, les fourrures, les dentelles, les robes de soie de sa femme. Partout les caves ont été vidées, les vins empaquetés, chargés sur des voitures et emportés. Ailleurs et pour punir une ville de l'acte d'un citoyen coupable uniquement de s'être levé contre les envahisseurs, des officiers supérieurs ont ordonné le pillage et l'incendie, abusant pour cette exécution sauvage de l'impitoyable discipline imposée à leurs troupes. Toute maison où un franc-tireur a été abrité ou nourri est incendiée. Voilà pour la propriété.

La vie humaine n'a pas été respectée davantage. Alors que la nation entière est appelée aux armes, on a fusillé impitoyablement non-seulement des paysans soulevés contre l'étranger, mais des soldats pourvus de commissions et revêtus d'uniformes légalisés. On a condamné à mort ceux qui tentaient de franchir les lignes prussiennes même pour leurs affaires privées. L'intimidation est devenue un moyen de guerre; on a voulu frapper de terreur les populations et paralyser en elles tout élan patriotique. Et c'est ce calcul qui conduit les états-majors Prussiens à un procédé unique dans l'histoire, le bombardement des villes ouvertes.

Le fait de lancer sur une ville des projectiles explosibles et incendiaires n'est considéré comme légitime que dans des circonstances extrêmes et strictement déterminées. Mais dans ces cas même il était d'un usage constant d'avertir les habitants, et jamais l'idée n'était entrée jusqu'à présent dans aucun esprit, que cet épouvantable moyen de guerre pût être employé d'une façon préventive. Incendier des maisons, massacrer de loin les vieillards et les femmes, attaquer, pour ainsi dire, les défenseurs dans l'existence même de leurs familles, les atteindre dans les sentiments les plus profonds de l'humanité, pour qu'ils viennent ensuite s'abaisser devant le vainqueur et solliciter les humiliations de l'occupation ennemie, c'est un raffinement de violence calculé qui touche à la torture. On a été plus loin cependant, et, se prévalant par un sophisme sans nom de ses cruautés même, on s'en est fait une arme. On a osé prétendre que toute ville qui se défend est une place de guerre et que, puisqu'on la bombarde, on a ensuite le droit de la traiter en forteresse prise d'assaut. On y met le feu après avoir inondé de pétrole les portes et les boisées des maisons.

Si on lui épargne le pillage, c'est une faveur qu'elle doit payer en se laissant rançonner à merci, et même lorsqu'une ville ouverte ne se défend pas, on a pratiqué le système du bombardement sans explication préalable et avoué que c'était le moyen de la traiter comme si elle s'était défendue et qu'elle eût été prise d'assaut.

Il ne restait plus pour compléter ce code barbare que de rétablir la pratique des otages. La Prusse l'a fait. Elle a appliqué partout un système de responsabilités indirectes qui, parmi tant de faits iniques, restera comme le trait le plus caractéristique de sa conduite à notre égard. Pour garantir la sûreté de ses transports et la tranquillité de ses campements, elle a imaginé de punir toute atteinte portée à ses soldats ou à ses convois par l'emprisonnement, l'exil ou même la mort d'un des notables du pays. L'honorabilité de ces hommes est devenue ainsi un danger pour eux. Ils ont eu à répondre sur leur fortune et sur leur vie d'actes qu'ils ne pouvaient ni prévenir, ni réprimer, et qui, d'ailleurs, n'étaient que l'exercice légitime du droit de défense. Elle a emmené quarante otages parmi les habitants notables des villes de Dijon, Gray et Vesoul, sous prétexte que nous ne mettons pas en liberté quarante capitaines de navire fait prisonniers selon les lois de la guerre.

Mais ces mesures, de quelques brutalités qu'elles fussent accompagnées dans l'application, laissent au moins intacte la dignité de ceux qui avaient à les subir. Il devait être donné à la Prusse de joindre l'outrage à l'oppression. On a exigé de malheureux paysans, entraînés par force, retenus sous menace de mort, de travailler à fortifier les ouvrages ennemis et à agir contre les défenseurs de leur propre pays. On a vu des magistrats, dont l'âge aurait inspiré le respect aux cœurs les plus endurcis, exposés sur les machines des chemins de fer à toutes les rigueurs de la mauvaise saison et aux insultes des soldats. Les sanctuaires des églises ont été profanés

et matériellement souillés. Les prêtres ont été frappés ; les femmes maltraitées, heuresses encore lorsqu'elles n'ont pas eu à subir de plus cruels traitements.

Il semble qu'à cette limite, il ne reste plus dans ce qu'on appelle jusqu'ici du beau nom de droit des gens aucun article qui n'ait été violé outrageusement par la Prusse. Les actes ont-ils jamais à ce point démenti les paroles ?

Tels sont les faits. La responsabilité en pèse tout entière sur le gouvernement prussien. Rien ne les a provoqués, et aucun d'eux ne porte la marque de ces violences désordonnées auxquelles cèdent parfois les armées en campagne. Il faut qu'on le sache bien, ils sont le résultat d'un système réfléchi dont les états-majors ont poursuivi l'application avec une rigueur scientifique. Ces arrestations arbitraires ont été décrétées au quartier général, ces cruautés résolues comme un moyen d'intimidation, ces réquisitions étudiées d'avance, ces incendies allumés froidement avec des ingrédients chimiques soigneusement apportés, ces bombardements contre des habitants inoffensifs ordonnés. Tout a donc été voulu et prémédité. C'est le caractère propre aux hommes qui font de cette guerre la honte de notre siècle.

La Prusse a non-seulement méconnu les lois les plus sacrées de l'humanité, elle a manqué à ses engagements solennels. Elle s'honorait de mener un peuple en armes à une guerre nationale. Elle prenait le monde civilisé à témoin de son bon droit ; elle conduisait maintenant à une guerre d'extermination ses troupes transformées en hordes de pillards ; elle n'a profité de la civilisation moderne que pour perfectionner l'art de la destruction. Et comme conséquence de cette campagne, elle annonce à l'Europe l'ancêtrement de Paris, de ses monuments, de ses trésors et la vaste curée à laquelle depuis trois mois elle a convié l'Allemagne.

Voilà, Monsieur, ce que je désire que vous sachiez. Nous ne parlons ici qu'à la suite d'enquêtes irrécusables ; s'il faut produire des exemples, ils ne nous manquent pas, et vous en pourriez juger d'après les documents joints à cette circulaire. Vous entre-tendrez de ces faits les membres du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Ces appréciations ne sont pas destinées à eux seuls, et vous pourriez les présenter librement à tous. Il est utile qu'au moment où s'accomplissent de pareils actes, chacun puisse prendre la responsabilité de sa conduite, aussi bien les gouvernements qui doivent agir, que les peuples qui doivent signaler ces faits à l'indignation de leurs gouvernements.

Recevez, etc.
 Pour le ministre des affaires étrangères,
 Le délégué,
 CHAUDORDY.

Il est si rare de rencontrer un curé franchement républicain que nous croirions manquer à notre devoir si nous ne reproduisions pas la lettre ci-après, adressée par l'abbé Giocos à la Gironde, de Bordeaux :

**Au Rédacteur,
 SUPRÊME APPEL AUX ARMES**

L'heure presse ; la patrie est en danger ! Depuis trop de jours, hélas ! un impie piétine sur le cœur de notre mère palpitante ! Aux armes donc tous ! Et nous, prêtres ministres de la paix en temps ordinaire, soyons ministres de guerre aujourd'hui ! Dieu le veut. Fermons les portes de nos églises. Descendons nos cloches pour foudre des canons. Hissons au haut de nos tours sacrées l'étendard noir en signe de deuil, et marchons résolument à l'ennemi : les jeunes avec des fusils, les vieillards avec la croix ! En même temps, pour nous prions les femmes et les enfants, et la patrie sera sauvée par nos communs efforts, la République, aussi, notre seul espoir dans l'avenir.
 L'abbé Giocos.

Eh bien ! qu'en dites-vous, Messieurs du clergé de notre pays ? N'est-ce pas que c'est un beau langage, et que convaincus vous allez vous hâter d'envoyer vos cloches à la fonderie et vos séminaristes au camp ???

CHASSEPOTS ET CANONS

Dès nos premières batailles, et surtout à Gravelotte, j'eus l'occasion de remarquer que nous commettions une faute immense en abandonnant nos avantages pour nous livrer à l'ennemi dans les conditions les plus défavorables.

Les Prussiens, malgré tous les mensonges qu'ils avaient débités sur la valeur respective des fusils, savaient fort bien que le nôtre valait cent pour cent plus que le leur, et que leur artillerie était au contraire supérieure à celle de l'armée française.

Aussi, négligeant leur infanterie, ils nous ont invariablement offert la bataille sous la forme d'un immense combat d'artillerie.

A Gravelotte, au 4^e corps, de 10 heures du matin à 6 heures du soir, nous ne fîmes que nous canonner.

Les pièces étant à longue portée, les troupes les plus rapprochées les unes des autres étaient distantes d'au moins deux kilomètres.

Poursuite, annulation complète de notre fusil. Que faisait pendant ce temps l'infanterie ?

Couchée sur plusieurs lignes, en arrière de nos batteries, elle recevait, sans pouvoir se rendre utile, les éclats de tous les obus qui nous frappaient ou nous dépassaient.

Elle passaient sa journée à voir ses rangs se décimer sans pouvoir rendre coup par coup, et forcément se démoralisait sans combattre. Quand vers le soir, arrivait pour elle le moment de l'action, elle se levait souvent plus disposée à fuir qu'à se porter en avant.

Ce n'est pas un reproche que j'adresse à notre infanterie : à sa place et dans de telles conditions, qui n'en aurait pas fait autant ?

Et combien cependant la partie eût été belle pour nous, si l'on eût voulu comprendre toute l'utilité qu'on pouvait tirer du chassépot !

Ce n'est pas une utopie que je vais exposer, c'est l'évidence même, c'est la vérité frappant forcément les yeux des moins clairvoyants.

Les Prussiens nous offrent un combat d'artillerie. Batteries contre batteries luttent à deux mille mètres de distance. Ces batteries possèdent chacune pour les protéger une troupe d'infanterie appelée troupe de soutien.

La troupe de soutien de l'artillerie prussienne est armée d'un fusil dont le tir efficace ne dépasse certainement pas 800 mètres. Notre chassépot tire très-bien jusqu'à 1,000 mètres, encore

mieux jusqu'à 1,000 mètres. Supposez donc nos tirailleurs s'approchant à 1,000 mètres des batteries prussiennes. Isolés les uns des autres, ils n'auront rien à craindre de cette artillerie qui perdrait son temps contre eux. Ils ne devraient pas craindre davantage la troupe de soutien, dont le fusil ne tire qu'à 800 mètres. Ils pourront donc facilement démonter les artilleurs prussiens, et en très-peu de temps faire cesser le feu de batteries contre lesquelles notre artillerie s'escrimerait inutilement des heures entières.

Mais, me direz-vous, croyez-vous que les Prussiens laisseront vos tirailleurs s'établir ainsi et n'enverront pas les leurs à une portée suffisante pour démonter à leur tour notre infanterie ?

Je l'espère bien, c'est précisément ce que je désire. Une telle manière d'opérer forcera l'infanterie à dépasser les lignes d'artillerie, c'est alors le fusil qui parlera, c'est notre chassépot qui fonctionnera, les hommes se verront de près et cette furia française qui n'est pas un mythe, fera voir de nouveau tout ce dont elle est capable.

Je me résume. — Le combat commence. — L'artillerie donne le signal. C'est forcé. Chacune de nos batteries conserve sa troupe de soutien, — c'est indispensable.

Mais d'autres peu nombreuses, par petits pelotons, conduites avec intelligence, se portent immédiatement en avant de nos batteries dont elles n'ont pas à craindre le feu. Profitant du moindre pli de terrain, des haies, des arbustes pour s'approcher de l'artillerie prussienne, elles se disséminent en tirailleurs. Ceux-ci rampant jusqu'à mille mètres environ des batteries ennemies, dirigent alors contre elles un feu calme et bien réglé, consentant cette fois, à se servir de la hausse. Si les Prussiens ne font pas avancer leur infanterie, en moins d'une demi-heure leurs batteries, privées de la plus grande partie de leurs hommes et de leurs chevaux, se verront forcés de se retirer.

Si l'infanterie prussienne avance, elle se verra de toutes parts exposée à un feu plus terrible que celui qu'elle peut nous opposer ; les hommes s'aborderont, alors ce sera le caractère prussien luttant contre le caractère français ; demandez à nos ennemis ce qu'ils en pensent.

Quant aux troupes couchées, il faut en avoir le moins possible. Ayons en comme troupe de soutien à droite, à gauche de nos batteries, voire même en avant, mais jamais en arrière.

Les éclats d'obus reviennent peu en arrière ; presque tous, continuant leur direction première, vont tomber à deux ou trois cents mètres plus loin que le point de chute de l'obus. De plus, lorsque le tir des Prussiens est réglé, presque tous leurs coups atteignent nos batteries ou les dépassent ; d'où il résulte que, dans un cas comme dans l'autre, les plus grands dangers sont pour les hommes placés derrière les batteries.

J'entends d'ici quelques-uns de nos lecteurs s'écrier que je ne leur raconte que des choses qu'ils savent fort bien. Tant mieux.

Si j'ai recours à la publicité de votre journal, c'est pour les apprendre à ceux qui les ignorent ; et c'est pour solliciter ceux qui les connaissent de mettre leur savoir à profit.

Ce que je viens d'exposer, je l'ai exposé moi-même au général Ladmirault, qui fit communiquer une note dans ce sens aux chefs de corps.

Mais ce ne sont pas les chefs de corps seulement qui devraient être imbus de ces principes, ce sont les hommes eux-mêmes qui, lorsqu'ils les auraient bien saisis, comprendraient de quelle grande utilité ils peuvent être contre les batteries prussiennes ; ils comprendront que la plupart du temps ils évitent bien plus le danger en avançant qu'en restant à distance ou même en reculant.

Quand un obus vient éclater au milieu d'eux, ils reculent ; au coup suivant, ils reçoivent les éclats qui sont bien plus meurtriers ; s'ils avançaient, les obus passeraient au dessus de leurs têtes.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

J. CAZAL,
 Chef d'escadrons d'artillerie.

Roanne, 4 décembre 1870

Monsieur,

Je lis dans le *Courrier* de ce jour, un article signé de vous et intitulé « réponse à M. Genton ».

Vous avez écrit la phrase suivante, « quand à l'honorabilité de vos juges, permettez-nous de rire et de passer outre, » je vous invite à me faire connaître, si dans cette attaque directe et publique, vous avez eu l'intention de me comprendre. J'attends votre réponse.

L. HUMBERT,
 Juge d'instruction.

A Monsieur Humbert, juge d'instruction,

P. S. — Je crois qu'il est superflu de vous demander de publier dans votre prochain numéro, ma lettre et la réponse que vous m'avez adressée. Vous êtes républicain, et j'aime à croire que vous vous empresserez de publier l'une et l'autre.

Je ne m'explique en aucune façon votre demande d'explication sur une phrase bien naturelle.

Vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement a lui-même, une assez faible idée de l'honorabilité d'une partie de la magistrature.

M. le sous-préfet de Roanne, comme ses collègues, a été invité à faire une enquête sur les magistrats de son arrondissement, pour faire connaître ceux qui avaient fait partie des Commissions mixtes.

Personne n'ignore, Monsieur, qu'il y a des juges qui ont été plutôt les serviteurs de l'empire que les serviteurs de la justice.

Ce sont ces juges que j'attaque et que je méprise. En ce qui vous concerne personnellement, ne vous connaissant pas, je n'ai rien à vous répondre. Vous savez mieux que moi, si dans l'exercice de vos fonctions, vous avez eu pour le Gouvernement précédent des complaisances coupables.

Em. CRIVOT.

Chronique locale

COLLÈGE DE ROANNE

AVIS

Le Conseil municipal, dans son traité pour le Collège, s'est réservé la faculté d'y faire entrer gratuitement 12 élèves externes et de faire jouir 12 internes d'un quart de bourse, chacun. Les personnes qui se croient en droit de pouvoir prétendre à l'une ou à l'autre de ces faveurs, sont invitées à en faire la demande écrite à M. le Maire, dans la huitaine de ce jour.

Roanne, le 9 décembre 1870.

Le Maire, C. PEILLON.

MAIRIE DE ROANNE

L'administration municipale de la ville de Roanne, prévient les habitants que depuis le 1^{er} janvier 1855, jusqu'à la fin de 1869, 20 porte-monnaie et divers objets en vêtements et linge et une montre, ont été trouvés et déposés au bureau de police.

Les personnes qui auraient à réclamer soit les porte-monnaie, soit les autres objets, voudront bien le faire dans la huitaine : passé ce délai le tout sera versé dans les caisses des bureaux de secours aux indigents.

Le Maire, PEILLON.

Les ouvriers de MM. Cancalon François fils et veuve, ont envoyé au comité institué à Roanne, afin de distribuer des secours aux parents des citoyens actuellement sous les drapeaux, une somme de cinquante-deux francs cinq centimes, produite par une collecte faite entre eux.

Le Maire, PEILLON.

Le tirage de la loterie au bénéfice des indigents, dont les soutiens sont sous les drapeaux, aura lieu dimanche, 11 décembre à 3 heures du soir, dans la salle du Collège.

Pour la Commission :

Marcel BOUSSAND.

AVIS

Messieurs les selliers bourelliers etc... qui voudraient participer aux travaux de harnachement des batteries départementales sont invités à adresser de suite leur demande à M. Heurtier directeur de la commission d'armement au lycée à Saint-Etienne en indiquant l'importance de leurs moyens de production et celle des commandes livrables d'ici au 15 mars, qu'ils pourraient entreprendre de façon qu'il en soit pris note et leur soit immédiatement réservé des travaux. Les renseignements leur seront fournis ultérieurement pour l'exécution.

Le sous-préfet,
 H. AUDIFRED.

Dans la première liste de souscription publiée par les journaux de Roanne du 27 novembre dernier. Les dons en nature suivants, recueillis à Saint-Romain-la-Motte, ont été oubliés :

- MM.
- Pronchery, 5 doubles-décalitres froment.
 - Damet François, 2 id. id.
 - Feliet Jacques, 2 id. id.
 - Remonet Claude, 2 id. id.
 - Feliet Jean, 1 id. id.
 - Fontanes François, 2 id. id.
 - M^{lle} Seive, 4 id. id.
 - M^{me} Vve Niel, 2 id. id.
 - Ducoing, 100 id. id.
 - Tatus Jean-Marie, 5 id. id.
 - Vve Ballery, 4 id. seigle.
 - Berthelier Claude, 2 combles de pommes de terres.
 - Bellet, 2 id. id.
 - Vve Boire, 2 id. id.
 - Piéget Pierre, 1 double-décalitre de froment.
 - Barbier, 1 id. id.
 - Viel Jacques, 1 id. id.
 - Vve Marchand et son fils, 2 id. id.
 - Barret, 1 id. id.
 - Raquin, 1 double-décalitre de seigle et 3 combles de pommes de terre.
 - Vachez Benoît, 1 double-décalitre seigle et 5 combles de pommes de terre.
 - Meissonier Pierre, 2 doubles de seigle.
- Tous ces dons ont été conduits à Roanne et mis à la disposition du comité chargé des répartitions de secours.
- Au résumé la commune de Saint-Romain-la-Motte, soit en dons en nature, soit en secours pécuniaires a produit le résultat suivant :
- 432 doubles-décalitres de froment.
 - 22 id. seigle.
 - 25 id. pommes de terre.
- Et une somme de 16 fr.
- Quant aux donateurs, il faudrait pour être dans le vrai, ajouter aux personnes déjà nommées les noms de presque tous les habitants de la Commune ; car tous à peu près se sont empressés de prendre part à cette œuvre de bienfaisance, dans la mesure de leurs forces.

VILLE DE ROANNE

EMPRUNT DE UN MILLION

(LOI DU 7 MAI 1863.)

7^e Tirage des Obligations à rembourser du 5 Décembre 1870.

Liste des numéros sortis :

4	661	1468
6	691	1484
84	722	1493
117	806	1503
138	822	1522
144	829	1536
228	833	1541
241	874	1578
254	900	1630
263	931	1633

264	1014	1673
266	1043	1739
293	1054	1750
323	1102	1767
343	1454	1779
373	1167	1805
393	1240	1856
394	1289	1935
397	1291	1941
449	1297	1946
467	1302	1959
511	1413	1991
513	1428	
557	1464	

Les 70 Obligations ci-dessus sont remboursables à partir du 31 décembre 1870, à la caisse municipale, rue de Cadore, 24, à Roanne.

NOTA. — Par décret du 22 octobre 1870, la ville de Roanne a été autorisée à contracter un Emprunt de 300,000 fr.

Les Souscripteurs qui ont des Obligations remboursables sont invités à faire connaître au Receveur municipal, d'ici au 15 courant, s'ils sont dans l'intention de ne pas retirer leur argent et de souscrire au nouvel Emprunt émis dans les mêmes conditions que le premier ; dans ce cas, il y aurait échange de titre au 31 décembre prochain.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli une réponse à l'article de M. Raffin, publié dans le numéro du *Courrier* du 4 décembre. M. Raffin m'a écrit le 7. Il ne m'appartient pas de publier sa lettre sans son autorisation. Mais vous le pouvez, s'il le juge à propos. Je me serais abstenu de répondre dans vos colonnes à son article, si j'eusse reçu de lui, non par la poste, mais de la bouche de ses témoins la réponse qui semblaient promettre les assertions injurieuses de son article.

Je suis, Monsieur, votre serviteur,
 A. BOUILLER.

Roanne, 8 décembre 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Le *Courrier de Roanne* du 4 décembre a publié un article de N. Raffin, adjoint, dans lequel on lit : « MM. Bouillier depuis longtemps écrivait en se cachant sous l'anonyme... jugeant opportun de se mettre en sûreté, ils se sont mis sous la protection d'un breteur. »

J'ai répondu à M. Raffin une lettre contenant la déclaration suivante :

« Vous avez prétendu que je vous avais insulté personnellement, parce que la *Découverte* trahissait vous avait fait l'honneur de parler de vous et que le *Journal de Roanne*, ainsi que d'autres journaux avait reproduit son article. » Pourquoi ne m'avez pas demandé une réparation ? Bien que je n'eusse pas écrit les lignes qui vous ont si fort ému, je me serais mis immédiatement à votre disposition ; j'y suis encore, j'y serai toujours quand vous aurez à relever contre moi un grief même imaginaire. » Je vous prie, Monsieur, et au besoin je vous somme de publier cette réponse à l'article de M. Raffin et j'ai l'honneur de vous saluer.

A. BOUILLER.

Je ne veux pas intervenir dans une querelle personnelle ; mais je dois faire observer que si le *Journal de Roanne* avait interprété largement le droit de réponse comme il devait le faire, la discussion entre M. A. Bouillier et M. Raffin n'aurait pas pris cette fâcheuse tournure.

Je crois, du reste, que cette pelémique s'arrêtera là !

CHANGEMENT DE DOMICILE

L'étude de M^e MIRAUD, huissier, est transférée rue Sainte-Elisabeth, n^o 9.
 Elle est ouverte tous les jours de 8 heures du matin à midi, et de 2 à 7 heures du soir.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME

16, place Vendôme, — Paris

Opérations de banque et de bourse ; Emissions, — souscriptions ; Négociation de toutes valeurs ; Participations aux Emprunts publics ; Arbitrages permanents pour les porteurs de titres sans revenus. — Renseignements spéciaux à ce sujet.

Pour le conseil d'administration,
 Le président,
 C^{te} d'HESSÈQUES,
 Député au Corps législatif.

MERCURIALE L'apatisse Roanne.

	Jeu 10	Vend. 11
Froment, 1 ^{er} q. d. déc.	3 60	3 80
Froment, 2 ^e qualité.	3 45	3 65
Froment, 3 ^e qualité.	3 30	3 50
Seigle, 1 ^{er} qualité...	2 60	2 65
Seigle, 2 ^e qualité...	2 50	2 50
Seigle, 3 ^e qualité...	2 40	2 30
Orge, double décal...	2 50	2 55
Avoine.....	1 50	1 80
Haricots.....	0 00	6 00
Farine, 1 ^{er} qté. 125 k.	47 »	50 00
Farine, 2 ^{me} qualité...	44 »	47 00
Farine, 3 ^e q. barilletée	»	44 00
Pain blanc, le kil...	0 40	0 45
Pain bis.....	0 37	0 36
Pain de ménage.....	» 32	0 32
Foin, les 100 kil.....	18 »	17 00
Paille.....	7 »	8 00
Oeufs, la douzaine...	0 70	
Beurre, les 500 gr...	1 »	

Bureaux : place de l'Hôtel-de-Ville

A ROANNE

LE

PETIT JOURNAL

DE LA FRANCE CENTRALE

Quotidien, politique, le plus grand, le mieux informé de tous les petits journaux

SERVICE SPECIAL DE DEPECES TELEGRAPHIQUES

DE PARIS, TOURS, LONDRES, BALE ET BERLIN

ABONNEMENTS

Trois mois	5 fr.
Six mois	9 fr.
Un an	18 fr.

ANNONCES

Une seule insertion, la ligne	1 fr. 00
Répétées	0 fr. 50
Annuelles	0 fr. 25

5 CENTIMES LE NUMÉRO 5

COUDRON EN LIQUEUR
de DESHAYES, pharmacien à VENDOME
QUALITÉ SUPÉRIEURE. — RÉDUCTION DE PRIX.
Le flacon, 1 fr. 60; le 1/2 flacon, 1 fr.
MAUX DE DENTS
Guérison instantanée et plombage par le Baume sédatif Chantard.
Prix : 1 fr. 50.
Dépôt à Roanne, chez M. GARNIER, pharmacien. 789

MUSCULINE-GUICHON
POTIONS ALCOOLIQUES
Préparées au Monastère de Notre-Dame-de-Jambes (Sarthe).
La Musculine-Guichon donne des résultats vraiment remarquables dans le traitement de la Dyspepsie, l'Anémie, la Diarrhée chronique, l'Acidité, l'Épilepsie, les Prolapsus, les Hémorrhagies, les Anémies, les Phtisies, les Catarrhes, les Névroses, les Hystéries, les Épilepsies, les Prolapsus, les Hémorrhagies, les Anémies, les Phtisies, les Catarrhes, les Névroses, les Hystéries.
Prix de la bouteille pour 15 jours, 80 fr.
S'adresser au pharmacien du Monastère.
Dépôt chez M. GARNIER, ph. rue du Collège, 20

FONDERIE DE CUIVRE
Maison Perrin fils aîné
Place du Marché, à Roanne
Successor, Louis DEVILLÉ,
Contre-maître intéressé, BARRET,
Ont l'avantage de prévenir les clients qu'ils feront tous leurs efforts pour rendre les commandes dans le plus bref délai.
SPÉCIALITÉ DE FONTAINES ET ROBINETS ET CORPS DE POMPE 88

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale des Hernies et Descendues
Méthode de M. P. Simonnet (français) M. Mignard, à Roanne, pharmacien, 861
S'adresser à M. GRIVOLEAT, Magasin Linousin à Roanne. 861

A VENDRE A L'AMIABLE
UNE TRÈS-JOLIE
Maison de campagne
Située au bourg de Villerest
Cette maison, formant un bel appartement de 5 pièces tapissées, avec cheminées de marbre, est entièrement neuve et jouit d'une vue très-agréable.
Elle est bâtie au milieu d'un clos de vigne, avec un jardin fantaisie, planté d'un grand nombre d'arbres fruitiers et d'agrément.
On donnera toutes facilités pour le paiement.
Pour les renseignements, s'adresser à M^e AUROUX, notaire à Roanne. 84
Un TENEUR DE LIVRES ayant plusieurs heures de disponibles par jour désire trouver à les employer.
S'adresser au bureau du journal.
Roanne, imprimerie Marlon et Vignal. 1

AVIS
Le sieur Jean Creuzille père, maître plâtrier-peintre à Roanne, informe le public que, suivant acte passé devant M^e Helle, notaire à Roanne, le 18 octobre 1870, enregistré, il a, conjointement avec Françoise Bernard, son épouse, fait abandon à ses enfants: 1^o des immeubles qu'il possédait; 2^o des matériels et marchandises attachés à sa profession de plâtrier-peintre et de fabricant de lettres, et attribués en relief; et 3^o de toutes les créances sans exception pouvant lui être dues soit pour fournitures, soit pour travaux terminés ou en voie d'exécution.
Que, par ce même acte, tous pouvoirs nécessaires ont été donnés à Antoine, Pierre et Joseph Creuzille, ses trois fils aînés, à l'effet de, ensemble ou séparément, régler et arrêter tous comptes avec tous débiteurs ou créanciers des donateurs; en toucher ou payer le montant.
M. Creuzille père prévient en outre ses locataires qu'ils se libéreront valablement, en payant entre les mains de Antoine Creuzille, son fils aîné, sur ses simples quittances, le montant de leurs loyers à échoir le premier novembre 1870.

AVIS
Les mariés Jacques Cherpin et Aimée Bilet, ayant acquis du sieur Jules Gauthier le fonds d'épicerie et de mercerie qu'il exploitait au bourg de la commune de Saint-Victor-sur-Rhins, préviennent le public que tous ceux qui pourraient avoir des réclamations à faire sur ledit fonds sont invités à les présenter dans le délai de 10 jours, à partir de ce jour; passé ce délai, ils se libéreront du prix d'achat entre les mains du vendeur.

ELIXIR DU COIRON
3 MÉDAILLES DE 1^{re} CLASSE
Premier apéritif et digestif de table
COMPAREZ ET JUGEZ
Mêlé à l'eau, l'Elixir du Coiron est plus apéritif que l'absinthe et remplace les effets pernecieux de celle-ci par des propriétés bienfaisantes.
Pris après les repas, il est plus tonique que la chartreuse; il stimule et dégage l'estomac et dissipe instantanément les aigreurs.
A ces effets bienfaisants, constatés par 4 jurys successifs, l'Elixir du Coiron joint un goût délicieux et une composition rigoureusement invariable.
36 fr. les 12 litres pris en fabrique 60 fr. rendus franco de tous frais à domicile. Chaque bouteille porte le cachet et la signature de M. Deleuze fils aîné le seul fabricant à Villeneuve de Berg (Ardèche) Se vend au détail, chez M. MARVALLIN, liquoriste, rue Impériale, 78, à Roanne. 592

EAU DENTIFRICE
PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR
J.V. BONN
Fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice
Ces Produits sont vendus 10 pour cent moins cher que les produits analogues au point de vue du parfum et des propriétés; ils ne le cèdent en rien aux apéritifs les plus renommés, si même ils ne les surpassent.
Chez les Coiffeurs et Parfumeurs, — Paris, Provins, Bourges.
GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS 88

A louer à la Toussaint
APPARTEMENT
Composé de 6 pièces, 2 cabinets, buchers, cave et grenier.
Rue Nationale, n^o 1, au 1^{er} étage, maison Peillon. 87
S'adresser à M. VUILLEMIN, au 2^e. 87

M. CHALAS chef d'institution
rue Traversière, n^o 1
a l'honneur de prévenir les familles que l'ouverture de ses cours aura lieu le lundi 10 octobre. 86
Pour tout ce qui doit être signé,
Le gérant, V. CARTAY.